

Eléments d'analyse de la place du secteur privé dans l'appareil productif algérien

Mustapha MEKKIDECHE*

Dans le schéma libéral mis en place depuis le début des réformes (1980 ou 1986 selon les écoles), le secteur privé est censé tirer par le haut la croissance hors hydrocarbures. En vérité après deux décennies, l'importance du secteur privé, difficilement mesurable par ailleurs, n'apparaît ni dans le volume des recettes d'exportations (moins de 3 pour cent des recettes en devises hors hydrocarbures) ni dans la création d'emplois puisqu'il ne participe qu'à 7 pour cent des recettes des caisses d'assurances sociales. Comment expliquer alors les affirmations de certains milieux patronaux qui affirment que le secteur privé participe au moins au tiers de la formation du PNB ? Nous essayerons de voir plus loin pourquoi ce paradoxe.

Au préalable, essayons de produire une grille de lecture ou plus simplement une typologie sommaire qui permettra d'identifier et de comprendre à la fois les dynamiques et les inerties auxquels sont soumis les différents segments du secteur privé en Algérie. C'est ce qui apparaît dans la multiplicité des organisations patronales et autres associations d'entrepreneurs. Au-delà des luttes de leadership pour accéder finalement à la proximité de centres de décision, décideurs allocataires des ressources (terrains, crédits bancaires, autorisations diverses), c'est la nature des intérêts différents, quelquefois divergents, de ces nombreuses organisations

patronales qui empêchent tout compte fait leur unification. Ce qui brouille davantage la typologie, c'est aussi l'importance des activités informelles qui sont organisées à la fois en dehors du secteur formel, mais également à l'intérieur des structures formelles de production de biens et de services (défaut de facturation, paiement cash ... etc.). Selon la Banque d'Algérie, c'est près de 50 % de la masse fiduciaire qui a circulé hors du système bancaire.

Le premier type d'entreprises privées renvoie au secteur privé traditionnel dont une partie existait à l'indépendance (1962) mais qui s'est surtout développé dans la branche du bâtiment, des travaux publics et de l'habitat (BTPH) à la faveur des plans de développement accéléré (1967-1979), en dépit de l'existence d'un secteur public économique dominant. Un deuxième type d'entreprises privées s'est développé dans une période historiquement datée au lendemain des réformes libérales de 1980 mais surtout à la faveur du démantèlement du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (à partir de 1990).

On peut identifier un troisième type d'entreprises privées qui sont en fait les démembrements des firmes étrangères et/ou multinationales qui se sont installées ou réinstallées à la faveur de l'ouverture commerciale (surtout à partir de 1995).

A titre d'exemple, les constructeurs automobiles (Daewoo, Renault, Peugeot) ont constitué ou reconstitué leur réseau de concessionnaires. En général ces filiales algériennes appartiennent au secteur de la distribution et des services et ne disposent que d'une faible capitalisation sauf quelques exceptions (usine Michelin)

Nous ne sommes pas dans le schéma des délocalisations (commerce industrialisant) mais dans celui de l'élargissement des parts de marché. Les formes de domiciliations des groupes pétroliers internationaux renvoient à un dispositif institutionnel particulier. Un dernier type d'entreprises privées, dont

* Vice-Président du Conseil National Economique et Social.

l'émergence est plus récente, est composée de grands groupes en voie de constitution dans les secteurs des services (Khalifa), de l'agro-alimentaire (Cevital), de la pharmacie (Biopharm), de la distribution (Blanky). Ces groupes privés arrivent cependant à leur limite de croissance assurée jusqu'à présent par autofinancement. En effet si leur statut de SARL met à l'abri les biens personnels des propriétaires, il les empêche en revanche d'accéder au marché financier naissant en Algérie et à d'autres financements.

Néanmoins la faiblesse structurelle du secteur privé apparaît à l'analyse du

portefeuille des projets d'investissements déclarés à l'Agence de promotion algérienne (APSI 1999). C'est ainsi que le tableau suivant montre bien que la part la plus importante des projets initiés reste celles des personnes physiques (56 %) malgré les aménagements du code de commerce, notamment l'introduction de l'entreprise à actionnaire unique (EURL) qui ne représente que 12 % des projets présentés ou par des sociétés par actions (SPA) qui ne représentent que 2 % du total des projets.

Forme juridique des projets d'investissements en 1999

Forme juridique	Nombre	%	Emploi	%	Montant	%
COOP	60	0 %	1 243	0 %	2907	0 %
EPIC	11	0 %	517	0 %	13 009	2 %
EURL	1 445	12 %	41 307	12 %	87 824	13 %
PPE	6 984	56 %	125 296	38 %	202 624	30 %
SARL	3 174	26 %	118 245	36 %	265 331	39 %
SNC	459	4 %	11 757	4 %	20 134	3 %
SPA	233	2 %	32 090	10 %	92 524	14 %
Société civile	4	0 %	71	0 %	50	0 %
EPL	2	0 %	84	0 %	421	0 %

Source APSI.

Dans le même ordre d'idées, l'absence de sociétés privées cotées à la Bourse d'Alger témoigne non seulement de la faible capitalisation du secteur privé formel, mais aussi d'un rapport particulier au patrimoine social des entreprises dont ils sont propriétaires. Ainsi dans la culture maghrébine, il n'est pas fait de différence entre la propriété sociale et le patrimoine personnel d'où les résistances des entreprises privées à aller en Bourse. Une telle situation se retrouve à la Bourse de Casablanca, de Tunis et du Caire.

En vérité le processus de recomposition sociale en Algérie n'est pas achevé et les

blocages de la privatisation renvoient plus à des arbitrages politiques et sociaux et à des compromis non encore tranchés qu'à des difficultés techniques de mise en œuvre.

A cet égard, la place des employeurs publics dans cette recomposition n'est pas suffisamment mise en évidence. En effet, ces derniers constituent des concurrents pour les forces en place ou en émergence, notamment celles adossées aux rentes, car ils disposent d'une capacité d'autonomisation et de créativité plus grande (cf. les arrestations massives des gestionnaires du secteur public au motif de mauvaise gestion entre 95 et 99).